

Rattaché(e) au pôle Seniors du CCAS, vous accompagnez les bénéficiaires dans leurs déplacements (centres commerciaux, rendez-vous médicaux, cimetière, etc.). A ce titre, vous assurez les missions suivantes :

Missions du poste

Permettre aux administrés inscrits dans le dispositif du transport à la demande de se déplacer dans de bonnes conditions

- Conduire le véhicule pour accompagner les personnes de leur domicile jusqu'à la destination choisie
- Respecter le planning mis en place par l'accueil du CCAS ainsi que les trajets notés au moment de l'inscription des bénéficiaires
- Aider les passagers à l'installation dans le véhicule (vérifier le port de la ceinture, décharger les courses, etc.)
- Raccompagner les bénéficiaires à leur domicile
- Tamponner les cartes des usagers en fonction du trajet effectué

Surveiller l'état d'usage du véhicule

- Remplir quotidiennement les feuilles de route
- Garder le véhicule propre
- Gérer l'approvisionnement en carburant
- Tenir à jour le carnet de bord

Remplacer l'agent du transport accompagné en son absence (tournées définies)

Profil recherché

- Permis B indispensable depuis au moins 2 ans.
- Aisance relationnelle avec les personnes âgées
- Savoir faire preuve de bienveillance, de respect et d'écoute et sens du service public
- Savoir être patient et vigilant pour permettre aux personnes prises en charge de bouger à leur rythme
- Connaissance des manipulations des personnes à mobilité réduite

- Réactif, ponctuel vous faites preuve d'autonomie ,d'organisation et d'une grande rigueur dans votre activité
- Bonne condition physique

Informations complémentaires

Temps de travail annualisé (35h)

Amplitude horaire: de 8h30 à 17h selon planning

Congés imposés (1 semaine au printemps, 3 semaines en août, 1 semaine après le 25 décembre)

Liens utiles
Postuler en ligne
/mon-quotidien/emploi/postuler-en-ligne
Infos pratiques

poste à pourvoir immédiatement dans le cadre d'un CDD en renfort de 4 mois

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire
- 35h/semaine (25 congés)
- Amicale du personnel
- Participation forfait mobilités durables
- Participation au remboursement des frais de transport (75 % des transports en commun)